

PLAN D'ÉTUDES
MASTER
ESPAGNOL
PROGRAMME D'ÉTUDES APPROFONDIES (90 CRÉDITS ECTS)
2023

1. Base légale

Le présent plan d'études s'appuie sur le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines* [Règlement bachelor/master du 8 mars 2018].

2. Conditions d'admission

Pour les conditions d'admission aux études de master, les principes du règlement d'admission de l'Université de Fribourg sont applicables.

2.1 Admission sans condition

Les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire délivré par une haute école universitaire suisse sont admis sans conditions préalables au programme d'études approfondies de master « Espagnol », s'ils/elles ont acquis, au minimum 60 crédits ECTS dans la branche d'études « Langue et littérature ibéro-romanes ». Le même principe s'applique aux titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg.

2.2 Admission avec complément

Les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg, dans l'une des branches suivantes, peuvent être admis au programme d'études approfondies avec un complément à max. 30 crédits ECTS (à accomplir au cours des études de master): Langue et littérature allemandes, Langue et littérature françaises, Langue et littérature italiennes, Langues et littératures rhéto-romanes, Langues et littératures anglaises, Langues et littératures slaves, Philologie classique, Philologie romane (par exemple portugais, catalan, roumain, etc.).

2.3 Admission avec préalable

Les étudiant-e-s titulaires d'un bachelor universitaire suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg, dans une des branches d'études selon la liste officielle de la CRUS qui ne sont pas susmentionnées, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de bachelor d'une HES ou HEP, sont admis avec un préalable à max. 60 crédits ECTS.

3. Master anticipé

Les étudiant-e-s qui sont sur le point de terminer les études de bachelor en espagnol à l'Université de Fribourg, peuvent obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS correspondant à des prestations requises pour l'octroi du diplôme de master, selon les conditions décrites dans le Règlement bachelor/master du 8 mars 2018, art. 46.

4. Description du programme

En plus de l'Examen de master (30 crédits ECTS), ce plan d'études se compose de trois modules obligatoires et un module à choix parmi deux modules (60 crédits ECTS). Comme spécificité fribourgeoise, l'enseignement repose sur une orientation interculturelle qui met l'accent sur les relations transatlantiques entre la littérature espagnole et les littératures latino-américaines. L'Université de Fribourg est également la seule université suisse spécialisée dans une double perspective linguistique et philologique. Par ailleurs, ce programme aborde les connexions entre la société et la littérature en faisant un lien entre la réflexion théorique et la critique littéraire, ce qui constitue une approche unique parmi les masters d'espagnol des universités qui nous entourent.

Le Master en Espagnol (avec niveau de langue C2 attesté) peut donner accès à la formation pour l'obtention du DEEM (Diplôme d'Enseignement pour les Écoles de Maturité)¹. D'excellents résultats ouvrent la possibilité de réaliser un doctorat et de poursuivre une carrière académique.

Par ailleurs, cette formation débouche sur de nombreuses autres possibilités professionnelles : enseignement dans les écoles privées et dans les entreprises ; métiers d'écriture tels que journalisme, publicité, traduction littéraire et technique, industrie du livre (édition, administration et commerce), bibliothéconomie. De plus, la maîtrise de la langue espagnole constitue un atout pour obtenir des postes dans les domaines de la diplomatie, banque, hôtellerie et tourisme, relations publiques, interprétation, management culturel, muséographie, organisations internationales, administration publique et privée, entreprises des nouvelles technologies, etc.

La réussite de ce plan d'études requiert la validation de 60 crédits ECTS ainsi que la rédaction

¹ Pour les conditions exactes, prière de consulter le Règlement du 29 avril 2021 pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM) et le Règlement d'exécution du 4 novembre 2021.

et la soutenance avec succès d'un travail de master (30 crédits ECTS) traitant d'un sujet en relation avec le contenu du plan d'études. Il est possible, si souhaité, de suivre en plus un programme à 30 crédits ECTS, soit dans le Département d'Espagnol (*Programme de spécialisation MA à 30 crédits ECTS*) ou dans un autre département (programme d'études secondaires).

5. Objectifs de formation

Ce plan d'études a pour objectif d'approfondir la formation de l'étudiant-e dans les quatre volets suivants, dont les bases ont été établies au niveau bachelor :

- Connaissance des diverses littératures hispaniques dans leur évolution historique et culturelle ainsi que dans leurs rapports mutuels.
- Étude de la langue espagnole dans son développement historique et dans ses variétés (en Espagne, en Amérique latine, aux Etats Unis et en Afrique), la perspective étant double et complémentaire : philologique et linguistique.
- Analyse de la modernité littéraire et linguistique : l'émergence de vingt pays indépendants et leur insertion dans la modernité pose de nombreux défis de méthodologie d'analyse sur lesquels une réflexion systématique devient nécessaire.
- Compétence technique de documentation et de recherche afin de prolonger dans la vie professionnelle la formation reçue pendant les études universitaires.

Un accent tout particulier est ainsi mis sur les multiples aspects de la recherche dérivés de sa complexité propre et de la diversité d'un champ d'études qui s'étend sur trois continents mettant en contact des traditions, des cultures et des modalités langagières très variées. A cet égard, le rôle des séminaires de module est considéré comme fondamental de même que le travail de master.

6. Début et durée des études

Le début des études peut se faire autant au semestre d'automne qu'au semestre de printemps. Les études du programme d'études approfondies *Espagnol* conduisent à l'obtention du titre de Master of Arts en langues et littératures – Espagnol. Elles ont une durée minimale de 3 ou 4 semestres et maximale de 9 ou 12 semestres, selon si le programme d'études approfondies est accompagné ou non d'un programme de spécialisation ou secondaire.

7. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est l'espagnol. Il n'y a pas de possibilité d'obtenir une mention bilingue.

8. Structure du plan d'études

Ce plan d'études se compose de trois modules obligatoires et un module à choix parmi deux modules (60 crédits ECTS), ainsi que de l'Examen de master (30 crédits ECTS). Trois modules sont obligatoires : le M1 (*Literaturas hispánicas en su contexto global*), le M3 (*Historia de la lengua*) et le M5 (*Literatura, crítica y cultura*). L'étudiant-e choisira un module entre les deux restants : M2 (*Historia de las literaturas hispánicas*) ou M4 (*Lingüística española actual*). Les trois premiers modules (M1, M2 et M3) contiennent deux cours (3 crédits ECTS chacun) et un séminaire (9 crédits ECTS). Le quatrième module (M4) contient un séminaire et offre le choix entre deux cours ou un exercice (6 crédits ECTS). Finalement dans le cinquième module (M5) un cours, un séminaire et un colloque de master (3 crédits ECTS) doivent être suivis. Chaque module permet ainsi de valider 15 crédits ECTS.

Les unités d'enseignement d'un module peuvent être suivis durant des semestres différents. Les crédits ECTS, correspondant à la charge de travail, sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises. Sauf exception particulière, la durée des unités d'enseignement est d'un semestre.

Tableau récapitulatif

Légende des abréviations :

M = module, C = cours, S = séminaire, E = exercice, Q = colloque

Nom du module	Unité d'enseignement (UE)	ECTS UE	ECTS Module
---------------	---------------------------	---------	-------------

Modules obligatoires : M1, M3 et M5. Modules à choix : M2 ou M4

M1: <i>Literaturas hispánicas en su contexto global</i>	C: Literaturas iberoamericanas en relación I	3	15 ECTS
	C: Literaturas iberoamericanas en relación II	3	
	S: Problemas transnacionales en las letras hispanas	9	

M2: <i>Historia de las literaturas hispánicas</i>	C: Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico I	3	15 ECTS
	C: Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico II	3	
	S: El autor en su obra: estudio de textos	9	

M3: <i>Historia de la lengua</i>	C: La lengua española en su evolución I	3	15 ECTS
	C: La lengua española en su evolución II	3	
	S: Prácticas de crítica textual	9	

M4: <i>Lingüística española actual</i>	S: Análisis lingüístico del discurso	9	15 ECTS
	<i>A choix :</i>		
	C: El sistema lingüístico: teorías y praxis I	3	
	C: El sistema lingüístico: teorías y praxis II	3	
	<i>ou</i>		
E: Investigación aplicada	6		

M5: <i>Literatura, crítica y cultura</i>	C: Literatura, cultura y sociedad	3	15 ECTS
	S: Problemas de teoría y crítica o Problemas de literatura	9	
	Q: Coloquio de máster	3	

Examen de Master (30 ECTS)

9. Descriptif des modules

M1 : Literaturas hispánicas en su contexto global (15 crédits ECTS)

Le module, composé de deux cours et d'un séminaire, a pour but de faire réfléchir aux problématiques communes à l'Espagne (et plus largement à la Péninsule Ibérique) et à l'Amérique latine : récits fictionnels et factuels, essais, courants de pensée, métropoles et autres lieux de culture constituent les centres d'intérêt principaux des cours *Literaturas iberoamericanas en relación I et II*. Le séminaire *Problemas transnacionales en las letras hispanas* se propose d'étudier un choix précis de textes relevant de cette problématique, extrêmement riche et complexe, pour essayer de la comprendre avec rigueur et précision.

M2 : Historia de las literaturas hispánicas (15 crédits ECTS)

Le module est composé de deux cours et d'un séminaire. L'objectif des cours *Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico I et II* est d'approfondir la formation que l'étudiant-e a acquise au niveau bachelor afin d'acquérir une connaissance suffisamment vaste et solide de la littérature espagnole et de celle de l'Amérique hispanique concernant les périodes, mouvements, genres littéraires, écoles et générations les plus remarquables de leur histoire. Le séminaire *El autor en su obra: estudio de textos* permet d'acquérir les outils nécessaires pour examiner la signification réelle de l'œuvre d'un auteur déterminé à l'intérieur de cette histoire.

M3 : Historia de la lengua (15 crédits ECTS)

L'étude de la langue espagnole est abordée dans ce module sous une perspective diachronique et comparatiste à travers les relations de l'espagnol avec les autres langues romanes, du Moyen Âge à nos jours. L'étudiant-e obtient dans les cours *La lengua española en su evolución I et II* une information abondante et étayée sur les différentes étapes, niveaux et rapports multiples qui ont construit l'histoire de cette langue. Le séminaire *Prácticas de crítica textual* a pour but d'apporter aux étudiant-e-s toutes les compétences nécessaires pour l'analyse des textes médiévaux.

M4 : Lingüística española actual (15 crédits ECTS)

Le champ d'étude étant très vaste et multipliant les perspectives pour l'aborder, l'étudiant-e doit suivre un séminaire, et au choix : deux cours ou l'exercice *Investigación aplicada*. Sans oublier l'évolution de la langue espagnole aux cours des siècles passés, ce module (et en premier lieu les cours *El sistema lingüístico: teorías y praxis I et II*), met l'accent sur ses structures et ses variations actuelles dans l'ensemble des pays hispanophones. Il tient particulièrement compte du fait que la connaissance du contexte culturel et historique reste nécessaire pour la compréhension et l'explication des phénomènes langagiers observés.

Le séminaire *Análisis lingüístico del discurso* portera sur l'étude d'un type ou d'une variante du discours à partir des documents actuels en s'appuyant sur les outils méthodologiques acquis pendant le semestre. Si l'étudiant-e choisit l'exercice, il/elle présentera au responsable de l'unité d'enseignement un projet de recherche appliquée et rédigera de manière autonome un travail écrit sur sa recherche. Celle-ci devra être en rapport avec une pratique langagière de l'espagnol actuel : linguistique contrastive, lexicologie contemporaine, langues en contact, néologismes, langue et moyens de communication, parmi d'autres. Le délai pour la reddition du travail sera fixé par l'enseignant une fois le projet de recherche approuvé.

M5: Literatura, crítica y cultura (15 crédits ECTS)

Composé d'un cours (*Literatura, cultura y sociedad*), d'un séminaire (*Problemas de teoría y crítica o Problemas de literatura*) et d'un colloque de master, ce module aborde les relations entre la littérature et la société en faisant le lien entre la critique littéraire et la réflexion théorique. On y prête une attention particulière à la relation des études littéraires et sociales. De plus, le séminaire, proposé une fois tous les deux ans, est conçu pour familiariser les étudiant-e-s avec les principales méthodes critiques et les discussions théoriques actuelles autour des lettres hispaniques.

Le colloque se concentre sur le projet de travail de master, il porte ainsi sur la base documentaire, les buts et les étapes de la recherche scientifique propres aux études littéraires et linguistiques hispaniques. Le colloque est validé (réussi/échec) par une participation active aux séances et par une présentation orale sur le sujet de recherche personnel.

Examen de master (30 crédits ECTS)

L'Examen de master comprend le travail de master et la soutenance. Le travail de master traite d'un sujet en rapport avec le programme d'études approfondies et en relation avec un de ses cours ou/et séminaires. Le/La candidat-e doit être capable de réunir la bibliographie et les sources correspondant au sujet choisi, d'en faire une synthèse critique et d'en dégager une problématique de recherche.

La soutenance orale lui permet de justifier la méthodologie employée et la démarche suivie, de répondre aux questions soulevées par le travail et, plus généralement, de montrer ses connaissances dans le champ disciplinaire concerné. L'examen de master est considéré comme réussi lorsque la note du travail de master et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4.

Tous les modules du programme d'études suivi, et le cas échéant le programme d'études de spécialisation ou secondaire, doivent être validés avant la soutenance. Si l'admission à la soutenance lui a été refusée, le/la candidat-e est autorisé-e à remanier son travail. Un deuxième refus équivaut à un échec définitif au travail de master. Le même principe s'applique à la soutenance orale lorsque la note reçue est insuffisante. Les conditions spécifiques pour le dépôt du travail de master et la soutenance sont décrites dans le Règlement bachelor/master du 8 mars 2018, art. 55-61, et art. 68.

10. Mobilité

Un-e étudiant-e soumis-e à ce plan d'études pourra acquérir un maximum de 18 crédits ECTS dans une autre université (que ce soit par le biais du programme BeNeFri ou autre). Concernant les enseignements à suivre lors d'un séjour de mobilité ou dans le cadre de BeNeFri, l'accord préalable du responsable de programme sera nécessaire sous la forme d'un contrat pédagogique (Learning agreement). Sur la base du contrat pédagogique et des prestations réalisées, le département reconnaît les crédits ECTS obtenus.

11. Évaluation des prestations

11.1 Évaluations et validation

Toutes les évaluations sont notées (à l'exception du colloque qui est validé avec le résultat « réussi » / « échec »). Les cours sont généralement évalués par un examen écrit d'environ 2 heures. Tout-e enseignant-e a néanmoins la possibilité d'organiser une épreuve orale ou une évaluation par contrôle continu ; dans ce cas, il ou elle en informe les étudiant-e-s au début de la période des cours.

Selon l'unité d'enseignement et le sujet traité, les séminaires et les exercices admettent différentes possibilités de validation (exemples : présentation orale + travail écrit, dossier d'exercices). Une participation active pendant tous les séminaires et les exercices est requise. Les évaluations se font par unité d'enseignement : aucune compensation ne sera possible.

Une présence régulière aux séminaires est obligatoire : plus de trois absences injustifiées entraînent un échec pour cet enseignement (l'étudiant-e devra alors suivre une nouvelle unité d'enseignement équivalente). Le/La responsable du programme décide du caractère justifié des absences.

L'inscription au cours via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un enseignement, de même que l'inscription à l'examen est requise pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les séminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre, afin d'avoir la possibilité de choisir une œuvre de manière anticipée et d'acquérir son propre exemplaire du livre.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété une fois, l'étudiant-e doit s'inscrire à chacune des tentatives. Un deuxième échec entraînera un échec définitif à l'unité d'enseignement. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement. Dans les deux cas, un échec définitif à l'unité d'enseignement implique pour l'étudiant-e de suivre un nouveau cours ou séminaire pour une unité d'enseignement équivalente. Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard 7 jours après la date de l'évaluation. Le Département décide

du caractère justifié de l'absence (art. 19, alinéas 1 et 2 du Règlement bachelor/master du 8 mars 2018).

Le délai pour la validation (avec résultat positif) d'un travail écrit de séminaire est pour les séminaires suivis au SA, le 31 janvier de l'année académique suivante ; pour ceux du SP, le 30 juin de l'année académique suivante.

11.2 Échec définitif

L'échec définitif à l'Examen de master ou le dépassement de la durée maximale entraînent un échec définitif au programme (art. 48 et 61 du Règlement bachelor/master du 8 mars 2018).

11.3 Note finale

La validation d'un module présuppose la réussite par l'étudiant-e de chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La note de module est le résultat de la moyenne arithmétique des notes de chaque unité d'enseignement validée dans le module. La note finale du programme correspond à la moyenne arithmétique des notes de chacun des quatre modules (60 crédits ECTS). La note de l'examen de master résulte de la moyenne des notes attribuées au travail de master et à la soutenance ; la note du travail de master compte double.

12. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur dès le semestre d'automne 2023 : les étudiant-e-s qui débutent leurs études d'espagnol lors dudit semestre y sont soumis sans exception. Ceux qui ont commencé leurs études au semestre d'automne 2022 ou au semestre de printemps 2023 ont la possibilité de continuer dans l'ancien plan ou d'adopter le nouveau avant le début du semestre de printemps 2024. Au semestre d'automne 2026, tous les étudiant-e-s soumis à une ancienne version de plan d'études doivent transiter obligatoirement dans ce plan d'études.